

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 08 Février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 31 Janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Sébastien BROGNIART, Dominique LEGRAND,
MM., Jean-Louis MUNCH, Jérôme MATHIEU, Louis LUTUN,
Mmes Françoise GOUBE, Marie-Paule LEPERS, Michèle VANHOUTTE,

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir:

M. Martin LEPOUTRE, ayant donné pouvoir à M. DELEBARRE,

Etaient absents excusés :

MM. Bernard GERARD, Pierre VERLEY,
MM. Miguel BEADES, Pierre-Jean ANDRAL, Jean-Philippe PROUVOST
Mme Nathalie HERBAUX

N° 24-01-05

Finances

Subvention au Nord BMX Club

Rapport de M. le Président,

Le Nord BMX Club a signé avec le SIGAL une convention d'occupation pour le terrain de BMX, qu'il occupe depuis la fin du mois d'avril 2011.

Le club compte actuellement 106 licenciés pilotes (dont 62 % habitent dans les communes membres du SIGAL : 18 Bonduois, 50 Marcquois, 12 Marquettois et 6 Wambrechitains). Le club entretient lui-même les pistes et assume les frais de fonctionnement de l'ensemble de l'équipement sportif.

L'association a de nombreux projets pour l'année 2024 : création d'une piste de pump track, augmentation des effectifs salariés, aménagement paysager, couverture de la butte de départ, changement de l'éclairage par des luminaires LED, modernisation du réseau d'eau...

Le club a déposé un dossier de candidature pour la création d'une piste de pump track dans le cadre du Budget Participatif Métropolitain relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Ceci étant exposé, et dans l'attente de la décision de la MEL, il vous est demandé de bien vouloir leur accorder une subvention de 10 000 €.

Cette dépense sera imputée au Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », Article 65748 « Subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé » au Budget du Syndicat Intercommunal.

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme
Le Président

Délibération Adoptée à l'Unanimité



S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisy
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
99910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu